



001/2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
Reçu en préfecture le 18/02/2025  
Publié le 5/10  
ID : 007-210703401-20250217-2025\_001\_BIS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 1

Séance du 17 février 2025

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 12 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget communal 2024**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VIALLE, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 1 187 016,51 €  
Recettes : 1 577 017,93 €  
Excédent de clôture : 390 001,42 €

Investissement

Dépenses : 908 193,92 €  
Recettes : 870 955,35 €  
Déficit de clôture : 37 238,57 €

Restes à réaliser dépenses : 122 938,72 €  
Restes à réaliser recettes : 6 700,00 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget communal 2024.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Ardèche

Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
 Reçu en préfecture le 18/02/2025  
 Publié le  
 ID : 007-210703401-20250217-2025\_003-BF

002/2025

DELIBERATION N° 2  
 Affectation du résultat  
 du Compte Financier  
 Unique 2024

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	
Contre	0
Pour	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.  
 Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clotilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.  
 Absents :  
 Absents ayant donné procuration à :  
 Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMIER  
 Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		229 961,54	357 964,97		128 003,43	
Opérations de l'exercice	1 187 016,51	1 347 056,39	550 228,95	870 955,35	1 737 245,46	2 218 011,74
Totaux	1 187 016,51	1 577 017,93	908 193,92	870 955,35	1 865 248,89	2 218 011,74
Résultat de clôture		390 001,42	37 238,57			352 762,85

37 238,57
-----------

Besoin de financement  
 Excédent de financement

122 938,72	6 700,00
------------	----------

Restes à réaliser

116 238,72
------------

Besoin de financement  
 Excédent de financement  
 des restes à réaliser

153 477,29
------------

Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

153 477,29	au compte 1068 - Investissement
------------	---------------------------------

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

236 524,13	au compte 002 - EXCEDENT de fonctionnement reporté
-	au compte 002 - DEFICIT de fonctionnement reporté

3° Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 5° Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



Le secrétaire de séance  
 Philippe RIVAT

Pour extrait certifié conforme,  
 A VEYRAS, le 18 février 2025  
 Le Maire,  
 Alain LOUCHE

Delibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025



003/2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20250217-2025\_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 3

Séance du 17 février 2025

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet :** Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour le projet de halle couverte du boulodrome

Monsieur Alain LOUCHE, Maire, demande l'autorisation de solliciter un accompagnement financier du Département de l'Ardèche, Atout ruralité 07, pour le projet de halle couverte du boulodrome.

Le Coût prévisionnel global des travaux (HT) est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude de sol	2 200,00 €	Atout ruralité (20 %)	18 391,18 €
Construction halle	86 757,90 €	DETR (30 %)	27 586,77 €
Electricité halle	2 998,00 €	Fond concours CAPCA (10 %)	9 000,00 €
		Fonds propres (40 %)	36 977,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 955,90 €</b>		<b>91 955,90 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De solliciter les services du Département de l'Ardèche pour l'attribution de la subvention Atout ruralité 07,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces et à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



004/2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 007-210703401-20250217-2025\_005-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4

Séance du 17 février 2025

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Convention de mise à disposition à la commune de Privas d'un terrain communal du Bois Laville pour l'installation d'une citerne DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)**

Le site du Bois Laville, situé sur les communes de Veyras et de Privas, est difficile d'accès pour les pompiers en raison d'un linéaire important de routes sinueuses.

Par ailleurs, les caractéristiques (diamètre, débit, pression) du réseau d'eau potable public sont insuffisantes pour envisager un renforcement de la défense incendie avec des hydrants traditionnels.

Au regard de cette situation, l'ONF a proposé aux deux communes, comme solution alternative, l'installation d'une citerne Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) afin de renforcer la protection incendie non seulement de la forêt mais aussi des habitations proches.

La topographie ne permet pas d'installer une telle citerne sur la partie privadoise du Bois Laville.

Il a donc été convenu que la commune de Veyras mettrait à disposition de la commune de Privas, à titre gratuit, un terrain à prendre sur la parcelle A 1293 pour l'implantation d'une citerne circulaire en bois, d'une capacité de 45 m<sup>3</sup>, d'une hauteur de 2 mètres et d'un diamètre de 5,5 mètres. Cette citerne sera équipée d'une bâche épaisse renforcée afin d'éviter qu'une personne y tombe dedans.

Cette mise à disposition prendra effet à la signature de la convention par les deux communes, pendant une durée de 30 ans qui correspond à la durée de vie d'une citerne. La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction si telle est la volonté de ces dernières.

L'entretien de la citerne sera pris en charge par les forestiers-sapeurs du Département. La Ville de Privas, quant à elle, prendra en charge le débroussaillage autour de la citerne.

L'aménagement envisagé a été estimé par l'ONF à 22 050 € HT.

Dans le cadre du « Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes Protéger la forêt contre les incendies », une aide pouvant aller jusqu'à 80 % des coûts éligibles des investissements peut être versée. Cette aide est financée par l'Union Européenne via le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) ainsi que par la Région et le Département.

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

Le montant restant estimé à 4 410 € HT sera pris en charge par la commune de Privas, Veyras mettant à disposition l'un de ses terrains.

Le dossier de subvention sera déposé par la commune de Veyras, propriétaire du foncier. Elle devra de ce fait avancer les fonds pour payer les travaux. Elle sera remboursée par le versement de la subvention et par le versement du reste à charge par la commune de Privas au moment de la commande. Bien sûr, dans l'hypothèse où les travaux ne se feraient pas, le reste à charge sera reversé à Privas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité incendie dans le Bois Laville ;

Considérant que cela implique l'aménagement d'une citerne Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à la signature avec la Commune de Privas d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour permettre cette opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition pour la commune de Privas d'un terrain appartenant à la commune de Veyras à prendre sur la parcelle A 1293, pour permettre l'aménagement d'une citerne DFCI suivant les modalités exposées,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer les actes nécessaires à cette opération.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025



005/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5

Séance du 17 février 2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
Reçu en préfecture le 18/02/2025  
Publié le  
ID : 007-210703401-20250217-2025\_006-DE

SLOW

**Ardèche**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Demande de subvention FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) pour l'installation d'une citerne DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)**

Monsieur Alain LOUCHE, Maire, demande l'autorisation de solliciter un accompagnement financier du FEADER pour l'installation d'une citerne DFCI d'une capacité de 45m3 au Bois Laville.

Le Coût prévisionnel global des travaux (HT) est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Terrassement	3 700 €	FEADER (80 %)	17 640 €
Bassin DFCI	15 000 €	Fonds propres (20 %)	4 410 €
Signalisation	600 €		
Maitrise d'œuvre + administratif	2 750 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 050 €</b>		<b>22 050 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite l'attribution d'une subvention FEADER,
- S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques pour cette opération,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



006 / 2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 007-210703401-20250217-2025\_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 6

Séance du 17 février 2025

**Ardèche**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Autorisation d'occupation du domaine public – armoire Orange**

Monsieur le Maire expose que pour permettre le déploiement de la fibre optique sur la commune de Veyras, il est nécessaire de positionner une armoire fibre très haut débit au 120 Route de la Pierre Plantée.

Celle-ci sera positionnée sur la parcelle AM 58, ainsi elle sera accessible depuis l'espace public pour les interventions techniques.

Aucune construction, plantation, dépôt et remblais ne pourront être effectués dans un périmètre de 3 mètres autour de cette servitude.

Il convient de consentir à Orange une servitude, réelle et perpétuelle, constituée par le droit d'implantation sur la parcelle AM 58 d'une armoire OLT (Optical Line Terminal) et d'un réseau enterré sur une longueur de 25 mètres, ainsi que le droit ultérieur d'entretien des ouvrages.

Orange s'engage à prendre en charge les frais de notaire et de verser une indemnité unique à la commune de 305€.

Après avoir entendu l'explication de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle AM 58, au bénéfice de la société Orange,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 7  
Séance du 17 février 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet :** Reversement à la commune d'une partie des recettes du concert « Mistral à la Clé » du 18 janvier 2025

Mme Clothilde FREUCHET, adjointe en charge de la culture, informe que la commune a signé une convention de fonctionnement avec l'orchestre de Montélimar Mistral à la Clé pour le « Concert du Nouvel An » qui a eu lieu le 18 janvier 2025.

Ladite convention prévoit un reversement à la commune de 10 % des recettes acquises par libre participation pour les frais d'occupation de la salle, soit 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les 10 % de la libre participation aux frais, soit 100 €.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 8  
Séance du 17 février 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Dénomination de l'école primaire publique « École du Charalon »**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un bâtiment public.

Mme Ingrid RABATÉ, adjointe aux affaires scolaires, rappelle qu'un sondage auprès de la population a eu lieu en 2021, pour donner un nom à l'école.

La commission communication s'est chargée de collecter les résultats. Le nom « École du Charalon » a été proposé par une majorité d'administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De nommer l'école primaire publique « École du Charalon »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 9  
Séance du 17 février 2025**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14 Nombre de membres en exercice : 14	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres qui ont délibéré : 13 Date de convocation : 10/02/2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

**Objet : Mise en place d'une carte cadeau multi-enseignes pour les agents de la collectivité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n°369.315),

Considérant que les prestations d'action sociales, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

Considérant qu'une collectivité territoriale a la faculté de faire bénéficier à ses agents d'un avantage sous forme de carte cadeau à l'occasion de différents événements qui, dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale, pour exemple 196 € en 2025), n'est pas assujéti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant qu'en vertu de la libre administration des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire souhaite attribuer une carte cadeau au personnel de la collectivité selon les critères évoqués ci-dessous.

Article 1 : occasions

La commune de Veyras attribue des cartes cadeaux multi-enseignes à l'occasion des fêtes de Noël ou lors d'un départ à la retraite.

Article 2 : bénéficiaires

- Carte cadeau Noël : elle sera attribuée aux agents titulaires, stagiaires, contractuels dès lors que le contrat signé est égal ou supérieur à 6 mois et qu'ils soient présents dans les effectifs des agents communaux en décembre,
- Carte cadeau départ à la retraite : elle sera attribuée à l'agent titulaire le mois où il prend sa retraite.

Article 3 : montant

- Agents ayant un contrat supérieur à 20h/semaine : montant correspondant à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (pour exemple 196 € en 2025, plafond réévalué chaque année),
- Agents ayant un contrat inférieur à 20h/semaine : 50 €,
- Agent partant à la retraite : montant correspondant à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (pour exemple 196 € en 2025, plafond réévalué chaque année).

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)



Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
Reçu en préfecture le 18/02/2025  
Publié le **SLO**  
ID : 007-210703401-20250217-2025\_010-DE

Article 4 : imputation comptable

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la mise en place de cartes cadeaux multi enseignes selon les critères définis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à l'exécution de cette délibération avec le prestataire le mieux disant.

Pour extrait certifié conforme.  
A VEYRAS, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 18/02/2025

Affichage et publication le 18/02/2025

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)